

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec



**INSCRIPTION
PRÉSCOLAIRE
2021-2022**

**La période d'inscription se tiendra
du 15 au 23 février 2021.**



Aide-mémoire

JANVIER » Actions à entreprendre afin de **faciliter l'inscription de votre enfant à l'école.**

- Avoir le certificat de naissance de votre enfant et les documents d'immigration.
- Avoir une preuve de résidence (permis de conduire, factures avec adresse, relevés de taxes municipales ou scolaires).
- Rechercher l'école de votre quartier à partir du site internet du CSSDD, dans la section **Parents/admission et inscription.**

FÉVRIER » Actions à entreprendre lors de **l'inscription de votre enfant à l'école.**

- Consulter le site web de l'école de votre quartier pour connaître les modalités spécifiques et procéder à l'inscription de votre enfant entre le 15 et le 23 février. Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une autre école du CSSDD, vous devez tout de même procéder à son inscription à votre école de quartier, la procédure vous sera expliquée à ce moment.
- Inscription au service de garde si vous prévoyez que votre enfant le fréquente.
- Avoir en main le certificat de naissance de votre enfant et une preuve de résidence parmi les suivantes: permis de conduire ou facture avec adresse ou relevé de taxes municipale ou scolaire.
- Connaître les coordonnées du service de garde à la petite enfance fréquenté par votre enfant.

MARS À JUIN » Actions à entreprendre lors de **l'activité de familiarisation de votre enfant à l'école.**

- Compléter le questionnaire «Parlez-nous de votre enfant» et le remettre au secrétariat de l'école.
- Si votre enfant fréquente un service de garde à la petite enfance, veuillez remettre le questionnaire «Bientôt la maternelle» pour le faire compléter par son éducatrice. Ensuite, remettre le document complété à l'école.
- Participer à l'activité de familiarisation à l'école qui aura lieu au mois de mai ou juin. Une invitation vous sera transmise par l'école.

MAI À SEPTEMBRE » Actions à entreprendre avant la **rentrée scolaire de votre enfant à l'école.**

- Faire l'achat du matériel scolaire et l'identifier au nom de votre enfant. L'école vous fournira une liste de matériel scolaire à vous procurer.
- Participer à la rencontre de parents qui aura lieu avant la rentrée scolaire, lors des journées pédagogiques. L'école vous informera de la date de cette rencontre.
- Prévoir que l'horaire de l'école sera différent la première semaine, puisqu'il y aura une entrée progressive. L'école vous informera des modalités de l'horaire.
- Inscrire votre enfant au transport scolaire, s'il y a lieu.
- Visiter le site internet du CSSDD section **Parents/Accompagner mon enfant/Vers le préscolaire.**